Secrétariat du Grand Conseil

QUE 883

Question présentée par le député : M Alberto Velasco

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

Jusqu'à quand les usagers de la piscine de Lancy devront-ils attendre pour pouvoir nager en plein hiver ?

Les autorités de la commune de Lancy considérant l'engouement pour la pratique de la natation ont dans un premier mis à dispositions des usagers les installations de leur piscine en prolongeant son ouverture jusqu'à fin octobre.

Vu le succès – plus de 200 nageurs ont fréquenté la piscine quotidiennement avec un pic de 356 –, les autorités ont décidé de prolonger l'ouverture de la piscine tout l'hiver, et ceci à partir de l'hiver 2018 (voir l'article de M. Thierry Mertenat de la TDG du 18 septembre 2018).

Qu'elle n'a pas été la déception des usagers quand on leur a répondu que l'ouverture ne pourra se faire. Et pour cause, l'Etat de Genève, en l'occurrence le service de l'énergie, n'avait toujours pas autorisé les travaux!

Voilà une commune qui par sa magnifique action vote un investissement pour faire en sorte que les habitants de ce canton puissent nager en hiver en plein air et qui, de par cette action, permet de délester l'occupation, qui n'est plus supportable, de la piscine des Vernets. Mais voilà que cette magnifique action, une excellente prestation aux habitants de ce canton, est bloquée depuis deux ans parce que le département ou le service en question s'opposent à ce que le projet soit réalisé. Il semble que la cause de ce blocage est que la chaudière prévue avec un combustible de pellets n'est pas acceptable. La précédente solution qui était un chauffage à gaz n'avait pas été acceptée !

Considérant :

qu'en Suisse allemande les piscines fonctionnent en plein en hiver ;

QUE 883 2/2

 que la commune de Lancy, à qui il faut rendre hommage, a eu la générosité d'offrir cette magnifique prestation à ses contribuables et aux habitants de ce canton;

- qu'aujourd'hui la pratique de la nage est un sport et un bienfait pour la santé;
- que les installations ouvertes en hiver sont saturées et notamment les bassins de taille olympique,

j'invite le département impliqué à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la raison pour laquelle il n'a pas délivré l'autorisation qui aurait permis de procéder aux travaux pour la pratique la natation hivernale, et ce à partir d'octobre 2018?
- Est-ce que la commune pourra disposer de l'autorisation de procéder aux travaux afin qu'en 2019 les usagers puissent utiliser la piscine en hiver ?